

## Définitions des figures criminelles et phénomènes (alphabétique)

Figure/phénomène	Définition
Arrachage de sac à main	L'arrachage avec violence d'un sac à main avec l'intention de le voler, dans un lieu public ou semi-public.
Cambriolage dans bâtiment (total)	Vol avec effraction, escalade ou fausses clefs, avec ou sans violence, dans un bâtiment (habitation, entreprise ou commerce, service public ou bâtiment administratif).
Cambriolage dans habitation	Vol avec effraction, escalade ou fausses clefs, avec ou sans violence, dans une habitation (maison, appartement, garage, etc.).
Cambriolage dans entreprise ou commerce	Vol avec effraction, escalade ou fausses clefs, avec ou sans violence, dans une entreprise ou un commerce (horeca, banque, magasin, grande surface, etc.).
Cambriolage dans service public ou bâtiment administratif	Vol avec effraction, escalade ou fausses clefs, avec ou sans violence, dans un service public ou un bâtiment administratif (hôpital, maison communale, école, etc.).
Carjacking	«Vol ou extorsion de véhicule sur une place publique ou privée, où les auteurs soit utilisent la violence ou des menaces à l'encontre du conducteur du véhicule ou de son (ses) passager(s), soit sont pris en flagrant délit et utilisent la violence ou des menaces pour rester en possession du véhicule volé ou encore pour assurer leur impunité/fuite.» (COL 6/2001)
Commerce et production d'armes à feu	Le commerce et la production d'armes à feu, munitions, pièces et accessoires est la cession, le commerce, le courtage, le transit irrégulier, au sens de la loi générale sur les Douanes et Accises, de la loi du 5 août 1991 et de la loi sur les armes du 8 juin 2006, des armes à feu soumises à autorisation, de leurs munitions, des pièces d'armes soumises à épreuve légale et accessoires, des armes prohibées et du matériel devant servir spécialement à un usage militaire, commis par une personne agréée ou un particulier, personne morale ou physique, exercés directement ou indirectement, hors respect des conditions de vente, cession et commerce prévues par ces lois.
Commerce et production d'armes non à feu	La commerce et la production d'autres armes que des armes à feu, c'est-à-dire des armes blanches (p. ex. un couteau) et les armes non à feu (p. ex. pistolet à air comprimé).
Cyberharcèlement	Harcèlement et menaces par internet (réseaux sociaux, forums, <i>chat</i> , mails, etc.) ou par téléphone. Si ces faits ont été commis à l'encontre de personnes en raison de leur couleur de peau, leur prétendue race, leur orientation sexuelle, etc., alors il s'agit de cyberhaine (voir aussi COL 13/2013).
Dégradation de voiture	La dégradation, destruction ou incendie volontaire d'une voiture (voiture voyageur, camion, bus, etc.), dans n'importe quel lieu.
Dopage humain	Soit l'utilisation, l'administration, le commerce et la production de substances illégales soit l'abus, l'administration illégale et le commerce illégal de produits d'origine légale à des personnes ou à des animaux en vue d'améliorer leurs prestations, de modifier l'apparence physique ou de masquer l'utilisation de substances déterminées. La notion de produit dopant ne se limite pas uniquement aux produits utilisés dans le domaine sportif.
Engraissement illégal	L'utilisation, l'administration, le commerce et la production, de façon illégale, de substances qui ont pour but d'influencer le processus d'engraissement ou de masquer l'utilisation de substances.
Faux policiers	Chaque infraction où l'auteur se fait passer comme étant policier pour réaliser son coup (à l'exception des faits par internet ou e-mail où l'auteur se fait passer de façon «virtuelle» comme étant policier).

Fraude à l'identité	«Toutes les méthodes pouvant être utilisées afin de collecter des informations personnelles et/ou confidentielles et les utiliser dans le but de créer de fausses identités, falsifier des identités existantes ou se les approprier en vue de commettre un acte illicite.» (Task Force fédérale «Prévention et lutte contre la fraude à l'identité» - NSI 2016-2019)
Fraude de cartes de paiements	Un délit contre les droits patrimoniaux où il est fait un usage réel ou virtuel des données d'une carte de paiement (carte bancaire, carte de crédit, carte-essence, etc.) dérobée ou copiée.
Graffiti	L'apposition d'inscriptions et dessins sur des biens (im)mobiliers (sans permission du propriétaire).
Home invasion	Un home invasion est un vol ou extorsion (ou la tentative) commis à l'aide de violences dans une habitation privée dans laquelle l'auteur cherche avec préméditation la confrontation violente avec les victimes. La confrontation violente préméditée avec les victimes est une caractéristique du phénomène home invasion de sorte que les cas assimilés où l'auteur est surpris en flagrant délit et exerce des violences soit pour se maintenir en possession des objets soustraits, soit pour assurer sa fuite, ne sont pas considérés comme home invasion vu l'absence de la préméditation.
Homejacking	«Vol de véhicule, après en avoir volé les clés dans une habitation, où les auteurs soit utilisent la violence ou des menaces, soit sont pris en flagrant délit et utilisent la violence ou des menaces pour rester en possession des biens volés ou encore pour assurer leur impunité/fuite.» (COL 6/2001)
Import/export de cannabis en grande quantité	L'importation en Belgique ou l'exportation depuis la Belgique de quantités de cannabis supérieures à 1 kg.
Import/export de cocaïne	L'importation en Belgique ou l'exportation depuis la Belgique de cocaïne.
Phishing	Forme spécifique de criminalité informatique. Le phishing est une approche des personnes via internet afin d'obtenir des informations personnelles en vue de les collecter, de les vendre ou de commettre des abus par leur utilisation.
Production de cannabis en grande quantité	La production de cannabis en grande quantité (au moins 50 plantes) comprend: a) la culture sans autorisation de plantes de cannabis en vue de leur commerce, leur distribution et/ou exportation en tout ou parties, ou des récoltes ; b) la culture sans autorisation des boutures de cannabis ; c) le fait de sciemment mettre à disposition ou aménager un local en vue de la culture ainsi que la fourniture des matériaux, savoir-faire et autres équipements nécessaires, en ce compris les semences ou les boutures.
Production, import/export de drogues synthétiques	La production de drogues synthétiques comprend: a) la production sans autorisation d'amphétamines, LSD, GHB ou d'autres drogues ; b) la production sans autorisation des produits chimiques et précurseurs nécessaires ; c) l'importation ou l'exportation illégale, même sous forme médicamenteuse, de produits chimiques ou précurseurs ; d) le fait de sciemment mettre à disposition ou vendre les produits chimiques ou l'équipement nécessaires à la production ; e) le déversement des déchets liés à la production de drogues.  L'importation ou l'exportation de drogues synthétiques concernent l'importation ou l'exportation d'amphétamines, de LSD, de GHB ou d'autres drogues synthétiques.

Ransomware	Un «ransomware» (ou un logiciel de rançon) est un malware (logiciel malveillant) qui exécute une manipulation indésirable dans un système informatique et qui réclame ensuite une rançon («ransom») pour annuler cette manipulation. L'infection provient, entre autres, d'e-mails et de sites Internet. Généralement, le paiement est exigé en devises virtuelles (principalement, en bitcoins). Le phénomène se manifeste sous différentes formes: blocage de l'accès à l'ordinateur («lockerware»), le cryptage des données sur l'ordinateur («cryptoware»), l'effacement des informations, etc. (COL 9/2017)
Rixe au couteau	Un fait de coups et blessures ou meurtre, commis dans n'importe quel lieu (rue, café, habitation, etc.) et dans lequel l'auteur porte des coups (de couteaux) à la victime ou a tenté de le faire.
Sacjacking dans une voiture	Forme spécifique de «Vol dans ou sur un véhicule», au cours duquel un sac à main ou d'autres objets sont volés dans une voiture, alors que le conducteur ou le passager se trouvent à bord de celle-ci.
Shouldersurfing	Forme spécifique de criminalité informatique. Le shouldersurfing se passe lors d'un retrait d'argent à un distributeur de billets. Le fraudeur regarde par-dessus l'épaule de la victime lorsque celle-ci tape son code. Ensuite, l'auteur détourne l'attention de la victime à l'aide d'un subterfuge, par exemple en lui demandant des informations sur le fonctionnement du distributeur, en lui demandant son chemin ou encore en lui demandant si le billet sur le sol lui appartient (billet déposé par l'auteur). Durant cette manœuvre de diversion, le fraudeur dérobe la carte de paiement. Ce dernier dispose donc de la carte et du code, qu'il utilise pour retirer de l'argent.
Skimming	Forme spécifique de criminalité informatique. C'est une technique avec laquelle les données d'une bande magnétique d'une carte de paiement sont copiées au moyen d'un lecteur appelé «skimmer».
Steaming	Forme spécifique d'extorsion, ayant lieu dans un espace public, au cours de laquelle une personne est encerclée par un groupe d'individus et sous la menace duquel elle cède certains objets.
TEH - exploitation économique	Recruter, transporter, transférer, héberger, accueillir une personne, prendre ou transférer le contrôle exercé sur elle à des fins de travail ou de services, dans des conditions contraires à la dignité humaine.
TEH - exploitation sexuelle	Recruter, transporter, transférer, héberger, accueillir une personne, prendre ou transférer le contrôle exercé sur elle à des fins d'exploitation de la prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle.
Terrorisme, extrémisme et radicalisme	«Le radicalisme est une notion large. Il peut revêtir de nombreuses formes et peut notamment être inspiré par la politique et la religion. Toute personne aspirant à des changements fondamentaux au sein de la société ne constitue pas pour autant un danger pour l'ordre juridique démocratique. Cependant, certains groupes ou individus qui se radicalisent font l'apologie d'actes de violence, représentent un danger pour l'ordre juridique démocratique et/ou visent le démantèlement, voire la destruction, du système démocratique. Le comportement de ces groupes ou individus peut les conduire à des activités illégales. Le processus de radicalisation est dynamique et commence par une distanciation de l'environnement proche et ensuite de la société et du système politique. On observe par après une intolérance croissante envers des idées qu'on ne partage pas et une disposition croissante à accepter la violence comme moyen d'imposer ses propres idées aux autres. L'extrémisme violent est une phase successive dans le processus d'évolution vers la violence. Il n'y a plus d'espace pour l'acceptation de l'existence d'une idéologie différente de celle à laquelle on croit et on est disposé à justifier la violence et l'oppression, à les défendre et les utiliser comme méthodes pour imposer sa propre idéologie. Il est même question d'une identification positive avec des méthodes violentes.

	Le terrorisme comme phase finale: il est fait usage de violence pour terroriser les individus et la société et leur occasionner des dommages importants. L'usage de la violence et ses conséquences visent à créer un terrain fertile qui rend envisageables ou entraîne même des transformations sociales et politiques.» (PNS 2016-2019)
Trafic d'espèces animales et végétales menacées	«Forme de criminalité organisée et/ou systématique axée sur des espèces animales et végétales protégées, à des fins lucratives.» (PNS 2016-2019)
VIF: dans le couple (total)	Toute forme de violence (physique, sexuelle, psychique, économique) dans le couple (tant partenaire qu'ex-partenaire, tant marié que pas marié, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: économique (total)	Toute forme de violence économique (non-acquittement de pension alimentaire, destruction, escroquerie, etc.) dans la famille (dans le couple, envers des descendants, envers d'autres membres) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: économique, dans le couple	Toute forme de violence économique (non-acquittement de pension alimentaire, destruction, escroquerie, etc.) dans le couple (partenaire ou ex-partenaire, marié ou pas marié, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: économique, envers d'autres membres	Toute forme de violence économique (non-acquittement de pension alimentaire, destruction, escroquerie, etc.) envers d'autres membres de la famille (sœur, parent, grand-parent, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: économique, envers des descendants	Toute forme de violence économique (non-acquittement de pension alimentaire, destruction, escroquerie, etc.) envers des descendants (enfant, petit-enfant, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: envers d'autres membres (total)	Toute forme de violence (physique, sexuelle, psychique, économique) envers d'autres membres de la famille (sœur, parent, grand-parent, etc.). (voir aussi COL 3/2006)
VIF: envers des descendants (total)	Toute forme de violence (physique, sexuelle, psychique, économique) envers des descendants (enfant, petit-enfant, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: physique (total)	Toute forme de violence physique (coups et blessures, meurtre, empoisonnement de denrées, etc.) dans la famille (dans le couple, envers des descendants, envers d'autres membres) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: physique, dans le couple	Toute forme de violence physique (coups et blessures, meurtre, empoisonnement de denrées, etc.) dans le couple (partenaire ou ex-partenaire, marié ou pas marié, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: physique, envers d'autres membres	Toute forme de violence physique (coups et blessures, meurtre, empoisonnement de denrées, etc.) envers d'autres membres de la famille (sœur, parent, grand-parent, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: physique, envers des descendants	Toute forme de violence physique (coups et blessures, meurtre, empoisonnement de denrées, etc.) envers des descendants (enfant, petit-enfant, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: psychique (total)	Toute forme de violence psychique (menace, refus du droit de visite, harcèlement, etc.) dans la famille (dans le couple, envers des descendants, envers d'autres membres) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: psychique, dans le couple	Toute forme de violence psychique (menace, refus du droit de visite, harcèlement, etc.) dans le couple (partenaire ou ex-partenaire, marié ou pas marié, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: psychique, envers d'autres membres	Toute forme de violence psychique (menace, refus du droit de visite, harcèlement, etc.) envers d'autres membres de la famille (sœur, parent, grand-parent, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: psychique, envers des descendants	Toute forme de violence psychique (menace, refus du droit de visite, harcèlement, etc.) envers des descendants (enfant, petit-enfant, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: sexuelle (total)	Toute forme de violence sexuelle (viol, attentat à la pudeur, etc.) dans la famille (dans le couple, envers des descendants, envers d'autres membres) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: sexuelle, dans le couple	Toute forme de violence sexuelle (viol, attentat à la pudeur, etc.) dans le couple (partenaire ou ex-partenaire, marié ou pas marié, etc.) (voir aussi COL 3/2006).

VIF: sexuelle, envers d'autres membres	Toute forme de violence sexuelle (viol, attentat à la pudeur, etc.) envers d'autres membres de la famille (sœur, parent, grand-parent, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: sexuelle, envers des descendants	Toute forme de violence sexuelle (viol, attentat à la pudeur, etc.) envers des descendants (enfant, petit-enfant, etc.) (voir aussi COL 3/2006).
VIF: total général	Toute forme de violence (physique, sexuelle, psychique, économique) dans la famille (dans le couple, envers des descendants, envers d'autres membres) (voir aussi COL 3/2006).
Viol collectif	Tout viol comptant plus d'un auteur.
Violence contre les métiers d'intérêt général	Coups et blessures contre des agents de police, des membres du personnel des transports publics, des facteurs, des médecins, des enseignants, etc., et ce à chaque fois dans l'exercice de leur fonction (voir aussi COL 3/2008).
Violence physique (autre endroit public)	Chaque type de violence physique (coups et blessures, meurtre, etc.) commis dans d'autres endroits publics (parc, place, etc.) que le transport public ou la voie publique.
Violence physique (endroit accessible au public)	Chaque type de violence physique (coups et blessures, meurtre, etc.) commis dans d'autres endroits accessibles au public (magasins, horeca, etc.).
Violence physique (transport public)	Chaque type de violence physique (coups et blessures, meurtre, etc.) commis dans le transport public (y compris les gares).
Violence physique (voie publique)	Chaque type de violence physique (coups et blessures, meurtre, etc.) commis sur la voie publique.
Violence psychique (autre endroit public)	Chaque type de violence psychique (menace, harcèlement, etc.) commis dans d'autres endroits publics (parc, place, etc.) que le transport public ou la voie publique.
Violence psychique (endroit accessible au public)	Chaque type de violence psychique (menace, harcèlement, etc.) commis dans d'autres endroits accessibles au public (magasins, horeca, etc.).
Violence psychique (transport public)	Chaque type de violence psychique (menace, harcèlement, etc.) commis dans le transport public (y compris les gares).
Violence psychique (voie publique)	Chaque type de violence psychique (menace, harcèlement, etc.) commis sur la voie publique.
Violence sexuelle (autre endroit public)	Chaque type de violence sexuelle (viol, attentat à la pudeur, etc.) commis sur d'autres endroits publics (parc, place, etc.) que le transport public ou la voie publique.
Violence sexuelle (endroit accessible au public)	Chaque type de violence sexuelle (viol, attentat à la pudeur, etc.) commis dans d'autres endroits accessibles au public (magasins, horeca, etc.).
Violence sexuelle (transport public)	Chaque type de violence sexuelle (viol, attentat à la pudeur, etc.) commis dans le transport public (y compris les gares).
Violence sexuelle (voie publique)	Chaque type de violence sexuelle (viol, attentat à la pudeur, etc.) commis sur la voie publique.
Vol à la tire	Vol secret sans violence et sans circonstances aggravantes, dans un lieu public ou semi-public, d'un objet que la victime porte sur ou près d'elle.
Vol à l'arraché	Vol, avec ou sans violence, dans un lieu public ou accessible au public, sur ou près de la personne, où le butin est pris rapidement et la victime en est consciente.
Vol à l'étalage	Vol dans ou à un magasin, pendant les heures d'ouverture, de marchandises vendues par ce magasin, commis par des personnes qui sont perçues comme des clients.
Vol à main armée	«Les vols commis à l'aide de violence ou de menaces, les vols assimilés aux vols commis à l'aide de violences ou de menaces et les extorsions, pour autant que des armes ou des objets qui y ressemblent sont employés ou

	montrés ou si l'auteur fait croire qu'il est armé ou si l'auteur fait usage de substances inhibitives ou toxiques» (COL 13/2002).
Vol à main armée (autre endroit public)	Vol à main armée, commis dans d'autres endroits publics (parc, place, etc.) que le transport public ou la voie publique.
Vol à main armée (endroit accessible au public)	Vol à main armée, commis dans d'autres endroits accessibles au public (magasins, horeca, etc.).
Vol à main armée (transport public)	Vol à main armée, commis dans le transport public (y compris les gares).
Vol à main armée (voie publique)	Vol à main armée, commis sur la voie publique.
Vol au bélier	«Le fait de commettre un vol ou la tentative de vol au moyen d'effraction sur un étalage, une porte ou un portail d'accès d'une entreprise indépendante ou d'un commerce indépendant, en se servant d'un véhicule, d'un objet (poussé ou non par un véhicule), ou d'une quelconque arme de choc, dans le but d'enlever rapidement le butin présent.» (COL 12/2003)
Vol avec violence sans arme	Vol avec violence/menace ou extorsion, sauf les faits pour lesquels l'auteur a utilisé une arme (arme à feu ou autre arme), peu importe le lieu.
Vol avec violence sans arme (autre endroit public)	Vol avec violence sans arme, commis dans d'autres endroits publics (parc, place, etc.) que le transport public ou la voie publique.
Vol avec violence sans arme (endroit accessible au public)	Vol avec violence sans arme, commis dans d'autres endroits accessibles au public (magasins, horeca, etc.).
Vol avec violence sans arme (transport public)	Vol avec violence sans arme, commis dans le transport public (y compris les gares).
Vol avec violence sans arme (voie publique)	Vol avec violence sans arme, commis sur la voie publique.
Vol d'animaux	Vol de n'importe quel animal, avec ou sans violence, en n'importe quel lieu. L'extorsion du propriétaire est incluse dans cette forme de vol. Il ne s'agit PAS de parties d'animaux (fourrure, etc.), de produits dérivés (œufs, etc.) ou de matériel pour animaux (cage, etc.).
Vol dans les garages	«Vol d'un véhicule, après en avoir volé les clés dans une habitation, où les auteurs n'utilisent aucune violence ou menace.» (COL 6/2001)
Vol dans ou sur un véhicule	Vol ou extorsion, avec ou sans violence, peu importe le lieu, d'objets se trouvant dans ou sur une voiture (voiture voyageur, camion, bus, etc.) ou une moto.
Vol d'armes et explosifs	Vol ou extorsion d'armes (armes à feu ou autres armes) ou d'explosifs, avec ou sans violence, peu importe le lieu.
Vol de cargaison	Il s'agit de vols liés au transport professionnel de marchandises par route, c'est-à-dire le vol de la cargaison (ou d'une partie de celle-ci) d'un camion, d'un semi-remorque, d'une camionnette, etc. Parfois, il s'agit même du vol du moyen de transport dans sa totalité.
Vol de métaux	Vol d'objets composés d'un métal particulier ou dans lequel du métal est présent, où le but du vol n'est pas l'objet lui-même mais bien le métal concerné.
Vol de moto	Vol ou extorsion d'une moto, avec ou sans violence, peu importe le lieu.
Vol de vélo	Vol ou extorsion d'un vélo, avec ou sans violence, peu importe le lieu.

Vol de vélomoteur	Vol ou extorsion d'un vélomoteur, avec ou sans violence, peu importe le lieu.
Vol de voiture	Vol ou extorsion d'une voiture (voiture voyageur, camion, bus, etc.) avec ou sans violence, peu importe le lieu.
Vol par ruse	Vol ou extorsion lors duquel/de laquelle l'auteur utilise une ruse pour réaliser son coup.
Vol sur les chantiers	Vol sur un chantier (de construction): <ul style="list-style-type: none"><li>- de véhicules de chantier (grues, bulldozers, etc.) ;</li><li>- d'objets spécifiques aux chantiers (matériaux, matières premières, etc.) ;</li><li>- d'autres objets (comme des objets personnels des ouvriers qui se trouvent dans la baraque de chantier).</li></ul>